



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2020/020/1920

MAIRIE DE CABRIES

Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20
Mail : maire@cabries.fr

Objet : signature du marché concernant le projet de dévoiement et de réaménagement partiel de la RD 60 D
Lot n°1 : VRD/Terrassement et Lot n°2 : Espaces Verts

Le maire de la commune de Cabriès

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;
- Vu** le code de la commande publique, notamment son article R.2123-1 ;
- Vu** la délibération n° 19/14 du 10 avril 2014, modifiée par la délibération n° 99/15 du 12 octobre 2015, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 4° ;
- Vu** la procédure de consultation N°19031 du 20 décembre 2019 avec publicité sur les sites « marchés sécurisés » et BOAMP ;
- Vu** les rapports d'analyses des offres présentés par le B.E.T. CERRETTI, assistant maître d'œuvre, en date du 27 février 2020, tenant compte des résultats obtenus suite à la procédure de négociation, en application de l'article 6.4 du règlement de la consultation ;
- Considérant** que les propositions soumises pour chacun des lots correspondent aux attentes de la commune en étant économiquement les plus avantageuses,

DECIDE

en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer le marché concernant le projet de dévoiement et de réaménagement partiel de la RD 60 D pour les lots suivants à :

--Lot n° 1 : VRD / Terrassement à la SNC EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE
4bis, rue de Copenhague BP 30120 13744 Vitrolles cedex, représentée par M. Olivier SEIGNON, agissant en qualité de Chef de Secteur pour un montant de : 976 746,32 € H.T.

--Lot n° 2 : Espaces Verts à la société Paysages Méditerranéens sise 490 Chemin de la Thuilière 13400 Aubagne, représentée par M. Yannis GANIARIS pour un montant de : 45 500€ H.T.

ARTICLE 2 : Les dépenses afférentes seront prélevées au budget du présent exercice et, éventuellement, des exercices ultérieurs aux crédits prévus à cet effet,

ARTICLE 3 : La présente décision sera affichée, notifiée aux sociétés concernées et publiée au recueil des actes administratifs ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans l'arrondissement, ainsi qu'à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie de Marignane,

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services et le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à son exécution.

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est précisé que ce Tribunal peut être saisi par tout justiciable de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen », accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 09 MARS 2020
Le Maire



Hervé FABRE-AUBRESPY

Affichée / Notifiée à M. aux intéressés le 16 Mars 2020
Publié au RAA le 16 Mars 2020
Transmis au contrôle de légalité le 12 Mars 2020



BORDEREAU D'ENVOI
à
M. le Sous-préfet d'AIX EN PROVENCE

Acte transmis le 11 mars 2020

--N° de l'acte : 2020/020/1910

Décision du maire

- OBJET : signature du marché concernant le projet de dévoiement et de réaménagement partiel de la RD 60 D – Lot N°1 : VRD/Terrassement et Lot N°2 : Espaces Verts

Date de l'acte : 9 mars 2020

SOUS-PREFECTURE
AIX-EN-PROVENCE

12 MARS 2020

COURRIER ARRIVE



ANNXE A LA DECISION DU MAIRE

Extrait de l'analyse des offres du 27 février 2020

ANALYSE LOT 1

RAO AVANT NEGOCIATION

CANDIDATS	Montant de l'offre de base euros H.T.	Note Prix pondérée /60	Note Valeur Technique pondérée /40	Total /100	Classement
COLAS MIDI MEDITERRANEE	869 897,50 €	60	40	100	1
EIFFAGE ROUTE	976 746,32 €	53.44	30.30	83.74	2
GROUPEMENT EUROVIA PROVENCE (Mandataire)/TMP	1 324 868,30 €	39.40	24.24	63.64	4
SLE TRAVAUX PUBLICS	1 049 178,00 €	49.75	14.54	64.29	3

Le maître d'œuvre propose au Représentant du Pouvoir adjudicateur de négocier avec les 3 entreprises les mieux classées, à savoir :

- Entreprise **COLAS**
- Entreprise **EIFFAGE**
- Entreprise **SLE TRAVAUX PUBLICS**

et de les questionner sur leur offre financière et sur la qualité de leur mémoire technique.

APRES NEGOCIATION

CANDIDATS	Montant de l'offre de base euros H.T.	Note Prix pondérée /60	Note Valeur Technique pondérée /40	Total /100	Classement
COLAS MIDI MEDITERRANEE	869 897,50 €	*Offre éliminée			
EIFFAGE ROUTE	976 746,32 €	60	30,30	90,30	1
SLE TRAVAUX PUBLICS	1 019 258 €	57,50	14,54	72,04	2

*

Les justifications données par l'entreprise COLAS ne sont absolument pas satisfaisantes. Les modifications apportées aux quantités de la DPGF reflètent bien une variante technique non autorisée, qui ne respecte pas les prescriptions du CCTP. Nous proposons donc de ne pas retenir l'offre de l'entreprise COLAS, pour non conformités aux prescriptions techniques et administratives du marché.

CONCLUSION

Sur la base des critères de jugement des offres, fixés au règlement de consultation du présent marché et à l'issue de la présente analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise **EIFFAGE** pour un montant de **976 746,32 € HT** après négociation.

LOT 2 – ESPACES VERTS

RAO AVANT NEGOCIATION

CANDIDATS	Montant de l'offre de base euros H.T.	Note Prix pondérée /60	Note Valeur Technique pondérée /40	Total /100	Classement
ACANTHE JARDINS	NON RENSEIGNE		INCOMPLET		
ASCO ENVIRONNEMENT	42 470,00 €	54,32	29,41	83,73	3
CMEV EXPLOITATION SAS	38 450,00 €	60,00	28,24	88,24	2
PAYSAGES MEDITERRANEENS	46 270,00 €	49,86	40	89,86	1

L'OFFRE DE l'entreprise « ACANTHE JARDINS » EST INEXPLOITABLE ET NON CONFORME, la candidature et l'offre étant incomplètes.

ELLE EST DONC ELIMINEE

Le maître d'œuvre propose au Représentant du Pouvoir adjudicateur de négocier avec les 3 entreprises les mieux classées, à savoir :

- Entreprise **CMEV EXPLOITATION SAS**
- Entreprise **ASCO ENVIRONNEMENT**
- Entreprise **PAYSAGES MEDITERRANEENS**

et de les questionner sur leur offre financière et sur la qualité de leur mémoire technique.

APRES NEGOCIATION

CANDIDATS	Montant de l'offre de base euros H.T.	Note Prix pondérée /60	Note Valeur Technique pondérée /40	Total /100	Classement
ASCO ENVIRONNEMENT	39 335,00 €	57,66	29,41	87,07	3
CMEV EXPLOITATION SAS	37 800,00 €	60	28,24	88,24	2
PAYSAGES MEDITERRANEENS	45 500,00 €	49,84	40	89,84	1

CONCLUSION :

Sur la base des critères de jugement des offres, fixés au règlement de consultation du présent marché et à l'issue de la présente analyse, l'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'entreprise **PAYSAGE MEDITERRANEENS** pour un montant de **45 500,00 € HT** après négociation.

